|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications*  *(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Circulaire administrative CACE/512** | Le 30 juin 2010 |

# Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

# Objet: Réunion de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure, Genève, 1-5 novembre 2010

# 1 Introduction

Après avoir examiné les questions concernant l'étude des questions réglementaires et de procédure, l'Assemblée des radiocommunications de 2007 a entériné la Résolution UIT‑R 38-3, par laquelle elle a décidé de conserver l'infrastructure de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure (Commission spéciale (SC)).

Conformément à sa Résolution 805, la Conférence mondiale des radiocommunications de 2007 (CMR-07) a également décidé de convoquer la Commission spéciale dans le cadre du processus de préparation de la CMR-12.

A sa première session, la Réunion de préparation à la Conférence de 2011 (RPC11-1, Genève, 19‑20 novembre 2007) a confié à la Commission spéciale des tâches liées à la réglementation et aux procédures (voir la Circulaire administrative CA/171 du 20 décembre 2007 et l'Addendum 1 du 19 décembre 2008).

La Commission spéciale a créé un Groupe de travail (GT-SC) et a décidé qu'elle-même se réunirait une fois en temps utile après les réunions du GT-SC (voir l'Annexe 12 de la Circulaire administrative CA/171). Le GT-SC s'est réuni à deux reprises fin 2008 et fin 2009.

# 2 Date et lieu de la réunion

La réunion aura lieu au siège de l'UIT, à Genève, du 1er au 5 novembre 2010. **La séance d'ouverture débutera à 10 heures** le premier jour de la réunion.

# 3 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission spéciale est reproduit dans l'Annexe, qui contient également une présentation du rapport analytique du Président du Groupe de travail de la Commission spéciale.

A titre d'information, les rapports des Présidents des deux réunions du GT-SC sont accessibles, sur le site web de l'UIT, à l'adresse <http://www.itu.int/md/R07-SCWP-C/en> (Documents SC-WP/16 du 12 décembre 2008 et SC-WP/46 du 11 janvier 2010).

# 4 Contributions

Les participants sont invités à présenter des contributions pour donner suite aux travaux de la Commission spéciale. Ces contributions seront traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-5 et postées à l'adresse suivante: http://www.itu.int/md/R07‑SC‑C/. **La date limite de réception des contributions est le lundi 25 octobre 2010 à 16 heures UTC**. Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT‑R 1‑5, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne seront pas examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à l'adresse suivante:

[rsc@itu.int](mailto:rsc@itu.int)

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice‑Présidents de la Commission spéciale, dont vous trouverez les adresses sur le site:

<http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/compass/cvc.param.sh?acvty_code=sc>

**5 Participation/demande de visa**

L'inscription des délégués/participants pour la réunion s'effectuera en ligne sur le site web de l'UIT‑R. Il a été demandé à chaque Etat Membre/Membre de Secteur/Associé de désigner un coordonnateur chargé du traitement de toutes les demandes d'inscription relevant de son administration/organisation. Les personnes souhaitant assister à la réunion devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour toutes les activités des Commissions d'études, pour l'entité qu'elles représentent. La liste des coordonnateurs désignés est disponible sur la page web de l'UIT-R **"Informations destinées aux Membres et inscription des délégués"** à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/delegate-reg-info/fr>.

Le bureau d'enregistrement des délégués ouvrira à 8 h 30 le premier jour de la réunion, à l'entrée du bâtiment Montbrillant. Veuillez noter que chaque délégué/participant devra présenter le formulaire de confirmation d'inscription qui lui a été envoyé par courrier électronique ainsi qu'une pièce d'identité avec photo pour pouvoir recevoir un badge.

Des informations concernant les réservations d'hôtel pour les réunions qui ont lieu à Genève sont accessibles à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/travel/index.html>.

Valery Timofeev

Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexe**: 1

Distribution:

– Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

annexe

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission spéciale chargée   
d'examiner les questions réglementaires et de procédure

(Genève, 1-5 novembre 2010)

**1** Remarques liminaires

**2** Adoption de l'ordre du jour

**3** Rapport analytique du Président du Groupe de travail de la SC (Document SC/3)

**4** Questions réglementaires et de procédure traitées dans le projet de rapport de la RPC à la CMR-12

**5** Examen des documents soumis par des Commissions d'études

**6** Examen des contributions des administrations

**7** Organisation des travaux et attribution des documents

**8** Examen des documents finals: contribution au Rapport de la RPC à la CMR-12

**9** Divers

M. GHAZAL  
 Président de la Commission spéciale

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_